

Indépendant en régime micro et emprunt bancaire : Est-ce impossible ?

Une des grandes difficultés des régimes micro est de trouver un financement bancaire. Pourquoi ? Parce qu'avec un système déclaratif uniquement basé sur le chiffre d'affaires, les établissements financiers n'accordent aucune confiance à la réalité de la capacité de remboursement du crédit.

Comment faire ? Est-ce vraiment impossible ? C'est ce que nous allons tenter d'examiner dans cette fiche expert.

I. Les contrôles bancaires pour obtenir un crédit

Une banque qui prête de l'argent a besoin d'être rassurée. Il lui faut analyser si votre revenu et votre trésorerie sont suffisants pour procéder sans accident au remboursement du crédit qu'elle vous accordera.

Or, que ce soit en régime Micro-Entreprise ou en régime Micro BNC pour les artistes auteurs, les seuls chiffres qui apparaissent sur les déclarations de revenus sont le chiffre d'affaires.

Aucun moyen officiel de connaître vos dépenses, aucun moyen de mesurer leurs impacts sur votre trésorerie et votre capacité à rembourser.

De plus, si vous n'exercez pas depuis au moins 3 ans et ne montrez pas une certaine linéarité dans les revenus, il n'est pas question de vous prêter de l'argent car les activités indépendantes sont jugées trop précaires.



II. Que doit-on présenter à sa banque ?

À minima, le dossier à présenter à votre banque comprendra 2 parties :

- Une partie administrative et passée de vos revenus réels (copie de vos derniers avis d'imposition),
- Une partie prévisionnelle pour démontrer votre capacité à emprunter et à rembourser.

Le problème est que cette partie prévisionnelle est surtout structurée pour les entreprises de type SARL ou SAS où existent un compte de résultat, un bilan, un budget de trésorerie et un tableau de financement prévisionnel ; pour les indépendants, la notion de bilan n'existe pas et un tableau de financement est impossible à réaliser.

Nous nous contenterons d'un compte de résultat prévisionnel et d'un budget de trésorerie prévisionnel.

En outre, les banques traitent habituellement des dossiers avec les salariés et ne sont pas ou peu habituées aux indépendants. C'est ainsi qu'elles ne comprennent pas la différence entre bénéfice fiscal et le fait que, dans votre comptabilité, vous ayez pu déduire de nombreux frais personnels tels que les loyers de votre domicile, l'EDF/GDF, l'assurance, vos frais de téléphonie fixe ou mobile.

En effet, ces dépenses font partie des dépenses personnelles des salariés alors que pour un indépendant qui au réel, elles sont déduites. Il ne faut donc pas établir un vrai compte de résultat prévisionnel comme si vous étiez au réel mais un document « allégé ».

III. Modèle de compte de résultat prévisionnel

Vous trouverez ci-après un modèle de compte de résultat prévisionnel à dupliquer sur le nombre d'années que la banque vous demande (en général 3 ans) en faisant varier les chiffres d'affaires et évidemment les dépenses.

Les lignes sont modifiables...mais veillez à ne pas trop vous éloigner de ce modèle.

Nature du poste	Montant
Chiffre d'affaires Total A	
Frais techniques	
Petits matériels	
Fournitures de bureau, documentation	
Cotisations sociales (en totalité y compris la CSG non déductible)	
Frais de mission, réception	
Frais de déplacement	
Taxes fiscales (CET)	
Montant du remboursement de l'emprunt D	
Solde E = C - D	

IV. Modèle de budget de trésorerie

La banque voudra appréhender si vous avez la capacité à rembourser votre emprunt et surtout vérifier si votre taux d'endettement n'est pas supérieur à un tiers ou un quart de vos revenus.

La première action à faire est de trouver un simulateur ou de solliciter la simulation d'un emprunt auprès de votre banque pour connaître, à partir d'un capital emprunté, le taux d'intérêt, le taux d'assurance et de fait les mensualités payées.

Vous trouverez ci-dessous un modèle de budget de trésorerie qui part du tableau précédent

Nature du poste	Montant
Revenus professionnels Total A	
Loyers	
EDF/GDF	
Frais de la vie quotidienne (nourriture/habillement/sorties)	
Impôts sur le revenu	
Total des frais personnels B	
Trésorerie nette C = A - B	
Montant du remboursement de l'emprunt D	
Solde E = C - D	

Il vous faudra contrôler que le montant du remboursement de l'emprunt D est compris entre 1/3 et 1/4 de A. Il est évidemment que le solde E doit rester positif sur le nombre d'années du remboursement de l'emprunt.

Conclusion

À l'aide de ces deux documents assez simples, vous pourrez rapidement concevoir votre capacité à emprunter et à rembourser un crédit. Ne faites pas l'impasse sur ces calculs préalables, c'est certainement plus agréable que de subir un refus de crédit.

Vous pourrez également fournir une attestation de chiffre d'affaires établie par un Expert-Comptable. Il vous en coûtera une somme modique mais cela sécurisera votre dossier.

Alors prêt pour faire un crédit ?